

ABONNEMENT.

saumur... 30 fr.
six mois... 16
trois mois... 8
Poste:
six mois... 35 fr.
trois mois... 18

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
3, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 MARS 1886

Confiscation des Grandes Lignes EN PERSPECTIVE

La campagne ouverte contre les grandes Compagnies se poursuit, à la Chambre, par l'interpellation sur les tarifs de chemin de fer.

La grève de Decazeville a fourni aux républicains l'occasion de faire, à leur façon, le procès des sociétés minières, et de leur signifier que le moment approche où elles seront expropriées.

Le citoyen Brialou, aux applaudissements de l'Extrême-Gauche, a fait entendre les déclamations habituelles du parti sur la féodalité financière qui, selon lui, opprime le peuple et le réduit à la misère; il a réclamé le rachat des lignes, ou, si les Compagnies résistent, l'expropriation pure et simple, sans indemnité, « le rachat révolutionnaire, comme celui fait par nos pères de 89, à l'égard des biens de la noblesse et du clergé. »

M. Brialou est un socialiste; mais on sait, du reste, que les idées qu'il a développées en cette circonstance sont partagées par tous les radicaux et que la dépossession des chemins de fer entre également dans le programme des opportunistes. M. de Freycinet était entré au ministère, il y a quelques années, pour en commencer la réalisation. C'est même à lui que nous devons la création de ce réseau de l'Etat où l'argent de la France est gaspillé d'une manière si scandaleuse.

La spoliation est le dernier terme, la conclusion de ce que les républicains appellent des réformes en cette matière.

Il est inutile d'insister, pour le moment, sur ce que de telles idées, de tels systèmes présentent d'odieux et d'absurde.

Mais ce qui est certain aussi, c'est que ces attaques incessantes contre le capital, c'est-à-dire contre l'épargne nationale, ces menaces quotidiennement renouvelées d'une

« expropriation révolutionnaire », sont des actes de véritable trahison envers la France dont ils ont pour effet d'ébranler le crédit et de ruiner les intérêts.

Les termes de capitalistes, de féodalité financière, etc., résonnent bien dans les discours des socialistes et des radicaux qui paraissent être aussi étrangers aux affaires de la France qu'à ce qui passe dans la lune. En fait, les chemins de fer et les grandes entreprises industrielles ne sont pas la propriété de quelques richards qui s'en servent pour s'engraisser des sueurs du peuple, comme on dit; les actions et les obligations qui représentent le capital social sont disséminées entre des milliers de détenteurs qui les ont acquises au prix de leurs économies et qui, dans le plus grand nombre des cas, n'en possèdent qu'un petit nombre.

C'est à ces détenteurs que la campagne ouverte contre les grandes Compagnies portera tout d'abord préjudice, en amenant la baisse des titres, c'est-à-dire en réduisant d'autant leur avoir.

Le pays sera atteint du même coup. Les socialistes n'ont pas encore trouvé le moyen de se passer du capital, c'est-à-dire de l'épargne faite sur la production antérieure. Ce capital, cette épargne sont chose indispensable pour toutes les entreprises. Mais on y fera vainement appel, du jour où ceux qui le possèdent auront la crainte fondée de s'en voir expropriés, dépouillés sous prétexte de féodalité financière.

Il est à remarquer que jamais les valeurs étrangères: fonds d'Etat, emprunts de villes, actions ou obligations industrielles n'ont été plus recherchées, n'ont trouvé plus facilement à se placer en France que depuis que l'avènement des républicains a rendu l'avenir de la France plus incertain.

La guerre déclarée au capital rendra plus générale encore et plus prompte cette émigration de l'épargne. Ceux-là mêmes qui, pour jouer leur rôle dans la troupe politique où ils sont engagés, s'élèvent avec le plus de violence contre la « féodalité financière », sont au fond les plus pressés à placer leur argent hors de France.

La ruine du pays est le résultat inévitable de la façon dont les républicains prétendent gérer les intérêts nationaux, quand bien même on n'en arriverait pas aux spoliations que réclament les Brialou, les Basly, et autres énergumènes de l'anarchisme.

Les entreprises à long terme ont besoin de sécurité. C'est les discréditer et en préparer la ruine que de les menacer périodiquement d'une dépossession.

Nous sommes strictement dans le vrai, quand nous affirmons que cette guerre déclarée aux grandes entreprises françaises est une véritable trahison. En cherchant ainsi à démolir les sociétés industrielles, les banques, les Compagnies de chemins de fer, les Pelletan, les Brialou, les Clémenceau et tous les républicains qui font campagne avec eux, réussiront surtout à déplacer le capital français au profit des autres nations.

Les Cabinets étrangers doivent se féliciter singulièrement de voir se développer cette étrange politique.

Ils n'auraient pas plus d'avantage, s'ils payaient ceux qui servent si bien leurs intérêts.

J. BOURGEOIS.

LE RESPECT DU DRAPEAU

Plusieurs journaux républicains, parmi lesquels la Lanterne, se plaignent amèrement « de faits révoltants qui leur sont signalés d'Algérie et qui sont de nature à porter atteinte au prestige et au respect qui sont dus à notre drapeau national! »

« Profitant des licences du carnaval, des étrangers, disent-ils, des femmes publiques ont traîné à travers les rues d'Alger le drapeau français, sans plus de respect pour l'emblème de la patrie que si elles avaient en mains quelque guenille ou quelque oripeau de leur travestissement. »

Ces faits sont absolument révoltants, nous sommes en cela de l'avis de nos confrères. Seulement il sera permis de leur faire observer que ce sont eux-mêmes les premiers qui

ont donné le signal de ce ravalement de notre drapeau.

Lorsque la République fait dans les fêtes dites nationales l'abus de drapeaux que l'on sait, lorsqu'au 14 juillet des groupes d'hommes et de femmes avinés peuvent traîner notre drapeau dans tous les bouges en hurlant leurs marseillaises; lorsqu'aux obscures de Gambetta, de Victor Hugo, etc., etc., les groupes inscrivent sur le drapeau les réclames les plus puffistes, comment les étrangers respecteraient-ils ce drapeau?

On fera observer d'autre part à la Lanterne, qui a des relations toutes particulières avec M. Boulanger, que lorsqu'un ministre de la guerre engage publiquement ses soldats, gardiens du drapeau, à pacifier avec les fauteurs de désordre et d'anarchie, il est difficile d'exiger pour « l'emblème de la patrie » un respect que ce ministre n'a pas.

Si nous voulons qu'on respecte notre drapeau, commençons par le respecter nous-mêmes.

EDOUARD GRIMBLOT.

Chronique générale.

PROTESTATION DES DROITES

Les Droites viennent de publier la protestation dont on parlait depuis plusieurs jours.

C'est un acte d'accusation virulent fort bien rédigé et d'une logique irrésistible contre les républicains gérant sans contrôle depuis dix ans les derniers publics.

La longueur de ce document ne nous permet pas de le donner aujourd'hui; nous le publierons demain.

La réunion des bureaux pour l'élection de la commission du budget donne une vive animation aux couloirs du Palais-Bourbon.

Plus divisées que jamais, les gauches persistent à refuser toute représentation dans la plus importante des commissions à la minorité qui compte près de deux cents membres.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LIVADIA

Par Jacques BRET

I

L'ombre commençait à s'étendre sur le château et en accusait fortement les arêtes, lorsque la tante Pradine, accoudée à une fenêtre, aperçut enfin Livadia qui rentrait à cheval à côté de son père. Le vieux comte et la jeune fille, montés sur leurs chevaux légers dont la longue queue flottait jusqu'à terre, formaient un si gracieux ensemble, que la vieille fille ne put s'empêcher de les admirer un instant avec orgueil, avant d'aller reprendre ses fonctions de maîtresse de maison et donner le dernier coup d'œil au repas qu'on allait servir. Les deux cavaliers étaient loin encore et revenaient lentement, comme après une longue course. Tout à coup, cependant, Livadia donna un vigoureux coup de cravache; la frémissante bête qu'elle montait bondit et s'enleva dans un galop si rapide qu'elle traversa la longue avenue comme un éclair; on entendit un éclat de rire, vibrant et sonore, et la belle enfant, tout affolée de sa course, s'arrêta au pied du perron et jeta les guides à son domestique. Le comte la suivait de près.

Ils rentrèrent au château, le jour s'éteignit rapidement, et une demi-heure après, lorsqu'on servit le souper dans l'antique salle à manger, la nuit était tout à fait venue. Livadia raconta à sa tante, en quelques traits rapides, les divers incidents de la promenade; le comte prit son repas en silence, et bientôt ses deux compagnes l'imitèrent. La double enveloppe de tristesse et de monotonie qui pesait sur eux, un instant soulevée, les couvrit de nouveau, et le repas s'acheva dans un fœnébre ennui.

Livadia s'était levée de table; elle s'approcha d'une fenêtre, appuya son front contre les vitres humides et regarda le paysage si mélancolique des environs de Kief. Autour du château de famille, quelques arbres, quelques buissons, quelques champs cultivés; mais à l'horizon, à perte de vue, les steppes balançaient, au vent du soir, leurs grandes herbes mystérieuses, aux mouvements immenses, aux ondulations infinies. Pourquoi est-elle née dans la tristesse irrésistible de ce sombre paysage, cette belle fille aux yeux noirs, si pleine de vie et de santé, qu'on l'eût dite éclosée au soleil du Midi? Mais non, c'était bien l'héritière de cette antique souche slave dont l'origine se perdait dans la nuit des temps; elle en avait les ardeurs et les ruses, les élans et les désespoirs, et ce caractère fougueux des races primitives. Le comte Nelsor, dont elle était la fille unique, resté veuf de bonne heure, avait appelé

près de lui sa sœur Pradine, qui avait reçu autrefois en France une brillante éducation, et lui avait confié le soin d'élever Livadia. Pradine n'avait jamais été belle, et comme déjà, à l'âge où elle eût pu se marier, la fortune de la famille était compromise, les partis n'étaient point venus et elle avait dû rester vieille fille.

— Où vas-tu, Lyda? dit-elle en voyant sa nièce qui se disposait à sortir.

— Voir le clair de lune, tante Pradine, répondit Livadia en riant.

Tante Pradine haussa légèrement les épaules, et quand la jeune fille fut sortie, s'accoudant sur la table et regardant son frère en face:

— Savez-vous bien, Nelsor, qu'il serait temps, dit-elle.

— Déjà? murmura le comte, qui semblait sortir d'une pénible rêverie.

— D'ailleurs, ajouta Pradine, nous ne pouvons plus tarder. Toutes les terres qui pouvaient être détachées du château ont été vendues, et le peu d'argent qu'elles ont produit est dépensé. Vous ne comptez pas vivre comme un ladre, je suppose, Nelsor?

— Pour cela, non, je vous l'affirme, mais...

— Vous n'êtes pas né général, mon frère, reprit la vieille fille, et vous ne savez pas tirer parti de vos positions. Comptez donc vos cartes et voyez quel beau jeu vous avez en main. Vive Dieu!

jamais la fortune des Nelsor n'a été si brillante!...

— Vous plaisantez, ma sœur...

— Mais non. Cherchons ensemble, si vous le voulez. Le comte Durkine, notre voisin, marie son second fils et veut lui donner un domaine; celui-ci le tente et il ne tient qu'à vous d'en tirer un bon prix...

— J'en conviens, soit... Mais après?

— Après?... cela vous permet d'avoir pendant deux années un luxe très-suffisant de la plus belle cité du monde, et Livadia fera le reste, ajouta-t-elle avec un rire nerveux.

— En êtes-vous sûre?

— Mais regardez-la donc? Êtes-vous déjà si vieux que la beauté de votre fille ne vous touche plus? Et ne savez-vous pas que les Français... Mais d'ailleurs, Nelsor, vous n'avez qu'à choisir: ici la vieillesse et la misère, le nom de votre père humilié et notre maison éteinte; là-bas, la vie, le mouvement, une gloire nouvelle, et Livadia, plus belle que jamais, au bras d'un riche et noble Français.

— Vous avez toujours raison, Pradine. Et, en vérité, je ne sais pourquoi je tiens à ces prairies et à ces murailles. Écrivez, je vous prie, un mot à Durkine, et arrangez l'affaire avec lui. Je crois, comme vous, qu'il faut prendre son parti.

— Vous ne le regretterez point, Nelsor, et quand vous verrez votre fille bien mariée, quand vous

L'argument des gauches est celui-ci : les droites étant un parti d'opposition inconstitutionnelle ne peuvent être admises à la gestion des affaires et des finances de la République. Donc, les républicains mettent hors la loi les trois millions cinq cent mille électeurs qui ont élus les représentants de la minorité. Ceci est autant spécieux qu'absurde : la vérité est que, à aucun prix, il ne faut permettre aux droites de dévoiler les folies financières mystérieusement dissimulées sous les voiles budgétaires.

L'exclusion de la minorité ne favorise point, au reste, l'entente entre les gauchers.

Certains membres de la gauche ne se gênent point pour récriminer contre l'emprunt, le déficit, la suppression de l'exercice des bouilleurs de cru, l'impôt sur l'alcool. Dans le 4^e bureau, M. de Lanjuinais a prononcé un long discours dont les conclusions sont conformes aux décisions prises par les droites. Dans le 3^e bureau, M. Gomot a combattu le projet d'emprunt et l'augmentation de l'impôt sur l'alcool. M. Salis, au contraire, admet l'emprunt, mais en 4 0/0 nouveau.

Dans le 2^e, M. Clémenceau soutient une thèse assez vague ; il ne repousse pas l'emprunt qu'il considère comme une liquidation du passé, mais il revendique une émission d'amortissable. Quel entêté !

Dans le 2^e bureau, M. Bigot a prononcé un remarquable discours contre la gestion financière du gouvernement républicain.

Dans le 4^e bureau, M. A. Lefèvre-Pontalis a combattu énergiquement le projet ministériel soutenu par M. Félix Faure. Une stupéfiante révélation a été fournie par M. Gerville-Réache : au budget figure depuis la guerre de Crimée un crédit pour rassemblement de troupes et transport... Personne n'a pu expliquer à quoi le gouvernement avait, chaque année, employé ce crédit phénoménal !

Les discussions se prolongent outre mesure. Il n'y a pas moins de quatre ou cinq listes dans chaque bureau et les membres qui y sont inscrits ont les opinions économiques les plus opposées. La discussion frise souvent l'impertinence, ce qui n'empêche pas, en fin de compte, les républicains de voter pour les candidats dont ils ont le plus combattu les doctrines pour fermer la porte à la minorité.

L'EMPRUNT DE LA VILLE DE PARIS AU SÉNAT

Le Conseil municipal de Paris se sert des fonds de la commune dont la gestion lui est confiée pour subventionner des grévistes. Il est vrai que l'approbation du gouvernement ne lui fait point défaut. *Qui tacet consentit.*

Est-il donc bien sage de permettre à ce Conseil municipal, si étrangement soucieux des intérêts communaux, d'émettre un emprunt considérable, sans avoir préalablement stipulé, dans le projet de loi, la somme à distribuer pour chaque affectation de crédit ?

Le Gouvernement n'a pas cru prendre cette mesure de prudence, la majorité de la

sauvez que le nom et l'honneur de la famille sont sauvegardés, nous pourrions avoir une vieillesse tranquille et choisir l'endroit où il nous plaira de nous reposer.

Au même instant rentrait Livadia ; la jeune fille semblait émue et son teint était animé. Elle tendit son front à son père, embrassa sa tante et monta chez elle sans dire un mot. Nariska, sa femme de chambre, l'attendait pour la déshabiller.

— Va-t-en, lui dit-elle brusquement. Habitée aux fantaisies de sa maîtresse, Nariska sortit, et Livadia se mit à parcourir sa chambre d'un pas agité et frémissant.

— Demain matin, répétait-elle parfois ; oui, cela vaut mieux ; il faut bien en finir... et pourtant !... Elle s'arrêtait, et sa narine gonflée, ses sourcils froncés, témoignaient de la lutte que lui causait une décision intérieure.

— Oui, c'est bien cela, je lui dirai... je lui ferai comprendre que c'est impossible... Nous autres Russes, nous sommes positifs, nous savons où nous devons aller... et quand une chose est arrêtée...

Au même instant, la porte de la chambre s'ouvrit, et tante Pradine entra, un peu craintive. Livadia frappa du pied, visiblement irritée.

— Ne te fâche pas, Bella, dit la vieille fille, je veux te parler d'une chose grave à laquelle ton père vient de se décider.

— Dites, ma tante, répondit-elle, toujours

Chambre des députés non plus. Donc, qui empêchera ce Conseil municipal, si scrupuleux en matière financière, d'opérer des versements sur les 250 millions d'économies du public qu'on va mettre à la disposition de la caisse municipale, de prélever des reliquats pour affecter des sommes considérables à d'autres destinations, pour subventionner de nouvelles grèves ?

Ces idées de prévoyance se seraient fait jour au Sénat et même dans les rangs de la gauche ; on serait loin d'autoriser l'emprunt sans aucunes garanties.

La gauche du Sénat demande surtout que le projet spécifie d'une manière précise l'emploi de l'emprunt avec affectation précise à chacun des travaux projetés, et qu'un article interdise d'affecter l'emprunt à un autre usage que celui visé dans le dispositif.

Si cette sage résistance se produit au Luxembourg, le gouvernement et la majorité de la Chambre auront reçu une leçon bien méritée.

SUPPRESSION DES BRIGADES DE GENDARMERIE

On lit dans le *Mémorial de la Loire* :

« Il faut à tout prix faire des économies dans tous les ministères, tel est le mot d'ordre donné. Le ministre de la guerre, vu la grande tranquillité qui règne en France (voir à Decazville et dans le Nord), a l'intention de supprimer un grand nombre de brigades de gendarmerie et de transformer plusieurs brigades à cheval en brigades à pied.

» Cette note est communiquée confidentiellement aux chefs de corps : on se garde bien de la divulguer, mais nous en garantissons l'authenticité. »

Le bon sens indique qu'il est plus urgent d'augmenter les brigades que de les réduire ; mais qu'importe à M. le général Boulanger ! Si les frères et amis réclament la diminution du nombre des gendarmes, il obéit, et voilà tout !

Un rapport de la Chambre de commerce de Rio-Janeiro fait connaître la décadence des importations françaises sur les marchés brésiliens.

Si notre industrie est encore mise à contribution dans ce pays pour les modes nouvelles, nos exportations d'eau-de-vie, de produits alimentaires et chimiques sont en sensible diminution. L'Allemagne, l'Autriche et l'Angleterre semblent aujourd'hui monopoliser le commerce des joujoux et des chapeaux qui nous a longtemps appartenu.

Ce rapport appelle l'attention sur un état de choses auquel il convient de remédier sans retard.

Le *Triboulet* ouvre dans son numéro de cette semaine une souscription pour offrir un souvenir à S. A. R. la princesse Amélie d'Orléans, à l'occasion de son mariage avec S. A. R. le duc de Bragance. Les cotisations, qui sont de vingt francs par personne, sont

sombre et debout.

— Livadia, nous allons quitter la Russie. Ton père veut te faire voyager, voir la France... Nous partirons bientôt.

La jeune fille baissa la tête, restant muette, puis dit brusquement :

— C'est bien !

Elle courut à la fenêtre, et l'ouvrit pour aspirer plus largement l'air.

— Que fais-tu, mon enfant ? s'écria tante Pradine. Tu prendras froid ; reviens, je t'en prie.

Livadia ne répondit pas ; mais elle enleva le peigne qui retenait sa magnifique chevelure ; ses bras, son cou, sa taille se trouvèrent en un instant couverts de ce royal manteau, dont la lune fit étinceler les teintes dorées. Tante Pradine la contempla avec une si visible admiration, que la fantasque enfant éclata de rire, et prenant la vieille fille par le bras, elle la reconduisit calmement jusqu'à la porte, en lui disant :

— Il ne faut pas veiller, ma tante, cela ne vaut rien à votre âge... Et d'ailleurs, franchement, Lyda veut rester seule... Bonsoir, tante Pradine, bonsoir.

Et la tante partie, Livadia, subitement calmée, ferma la fenêtre et se coucha, comme si un grand apaisement se fût fait en elle. Ce départ arrivait à propos pour éclairer ses incertitudes, et la journée du lendemain paraissait nettement tracée à son

reçues aux bureaux de *Triboulet*, 43, boulevard Haussmann, Paris.

Mort de Madame la Comtesse de Chambord.

Le long martyre de Madame la Comtesse de Chambord a pris fin.

M. le marquis de Dreux-Brézé a reçu hier la dépêche suivante :

« Goritz, 25 mars, 1 h. soir.

» L'affreux malheur que nous redoutions vient de nous frapper.

» Madame la Comtesse de Chambord a rendu son dernier soupir à 10 heures.

» Signé : HUET. »

Brisée par la perte de celui à qui elle avait dévoué sa vie, affaiblie par les souffrances physiques qui, depuis si longtemps, ne lui laissent ni trêve ni repos, Madame la Comtesse de Chambord a remis son âme à Dieu hier jeudi, 25 mars.

Il faut avoir vécu à Frohsdorf, il faut avoir assisté aux douloureux événements de la mort du Roi, pour apprécier l'élevation de caractère, l'infatigable sollicitude, l'esprit d'abnégation et de sacrifice de Madame la Comtesse de Chambord.

Sa mort sera pleurée par tous ceux qui, en France, gardent encore le culte de la Royauté.

Moins de trois années se sont écoulées depuis le jour où les portes de la crypte de Goritz se sont fermées sur les restes vénérés du Roi. Elles se rouvrent aujourd'hui pour celle qu'il avait tant aimée, et qui vient à jamais occuper, près de lui, la place qu'elle s'était fait préparer.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 mars.

La Bourse est calme. On maintient les cours, mais on ne peut pas parvenir à les relever. La discussion sur l'emprunt sera très-certainement féconde en surprises. On doit donc se tenir sur la réserve.

Le 3 0/0 est à 80.82, l'amortissable à 82.35, le 4 1/2 0/0 1883 à 109.02.

Le Crédit Foncier reste ferme à 1,350. Dans sa séance d'hier, le conseil d'administration a autorisé pour près de quatre millions de prêts nouveaux. Les obligations du Crédit Foncier ont toujours la même animation, que les rentes soient en hausse ou en baisse. La petite épargne recherche ces titres qu'elle peut acheter à bon compte et libérer par versements semestriels de 50 fr.

La Société Générale reste à 451.25, la Banque d'Escompte est à 465, l'Italien se tient à 97.85.

Il y a des demandes en actions de Dépôts et Comptes courants à 595.

La souscription aux 6,000 obligations de la Brasserie de Diekirch s'annonce bien. On verse 50 fr. en souscrivant aux guichets de la Société Générale. Les actions de chemins de fer continuent à se relever.

Nouvelles militaires.

LE PORT DE LA BARBE DANS LA GENDARMERIE

Certaines divergences d'interprétation s'étant produites dans la gendarmerie au sujet de l'application de la récente circulaire relative au port de la barbe, nous croyons

devoir rappeler que les instructions du Ministre ne laissent aucun doute à ce sujet. Le port de la barbe est facultatif pour tous les militaires de gendarmerie, comme il l'est dans les autres armes pour les sous-officiers.

« Réjouissons-nous ! dit à ce sujet un de nos confrères, les gendarmes, étant assimilés aux sous-officiers, auront toute liberté de porter la barbe ad libitum. Il y aura des gendarmes ras et des gendarmes poil. »

LES GRANDES MANŒUVRES EN AUTRICHE

Les grandes manœuvres de l'armée autrichienne auront lieu, cette année, en Galicie ; elles commenceront le 16 août, sous la direction suprême de l'Empereur François-Joseph lui-même.

LE COMITÉ DE CAVALERIE

Nous lisons dans le *Progrès militaire* :

« Il y a plusieurs jours, le Temps savait assez approuver la réorganisation des comités d'armes, telle que vient de le reprendre M. le ministre de la guerre.

» Aujourd'hui, il présente cette mesure comme ayant eu pour unique résultat *sinon pour unique but*, le remplacement de M. le général de Galliffet à la présidence du comité de cavalerie.

» Les décrets successifs qui ont réorganisé les comités, jusques et y compris celui du 4^e mars, ont établi que les membres de ces comités sont tous les ans renouvelables. Une partie est choisie parmi des officiers jeunes. Pour tous, sans exception, la permanence n'existe pas ; les attributions des comités ont été ramenées à un rôle purement consultatif. Chacun d'eux est doublé d'une section technique, chargée d'examiner les questions secondaires.

» D'où, pour tout esprit sincère, plus de rapidité et de compétence dans l'examen des affaires et moins d'officiers de valeur détournés du service actif par des fonctions sédentaires.

» Ces résultats féconds, le Temps les a naguère entrevus. Il les méconnaît maintenant ou du moins feint de les méconnaître.

» Pour lui, tout s'efface devant la mutation dont a été l'objet M. le général de Galliffet. Cette mesure est, en effet, pour notre confrère, un péril public. Cet officier général est le véritable renovateur de la cavalerie française, l'auteur de ses réformes, l'organisateur de ses manœuvres. Tout à une personnalité si importante, c'est à promettre l'avenir du pays !

» Que notre confrère se rassure ; l'avenir de la France, celui de la cavalerie, la sécurité de la frontière ne seront pas en danger parce qu'un officier général de grande valeur aura, comme ses camarades, épousé que dans une armée bien commandée dans une armée qui veut être prête pour la guerre, il n'y a pas d'homme indispensable.

» M. le général de Galliffet a contribué

à lutter dans une même année contre ces ennemis. (A suivre.)

En wagon.
Première dame à son voisin :

— Monsieur, seriez-vous assez bon pour m'ouvrir la fenêtre, on gèle !

Deuxième dame :
— Par exemple, on étouffe !

Les deux voyageuses insistent et finissent par dire des choses un peu vives.

Un monsieur dans un coin :
— Bah ! fermez toujours ; quand celle-ci étouffée, vous ouvrirez pour faire geler l'autre !

On disait à X... : Pourquoi rester ainsi en wagon ?

Ouvrez donc votre fenêtre, prenez un peu d'air !

— Il y a tant d'imbeciles dans la rue... de se faire d'en prendre l'air.

Ce mot nous remet en mémoire celui d'Alexandre Dumas à son fils, qui occupait jadis un appartement des plus modestes donnant sur un jardin plus exigu :

— Alexandre, ouvre donc ta fenêtre, pour donner de l'air à ton jardin.

A l'hôtel.
Un voyageur est assis sur son séant dans sa chambre et se montre à la main.

— Six heures, et on ne vient pas m'ouvrir la porte !
Bien sûr je vais manquer le train.

révoquer notre cavalerie, mais il n'a pas créé le mouvement des réformes. Le véritable promoteur de l'œuvre de réorganisation, c'est M. le général du Barail, aidé au second rang par le général L'Hôte. M. le général de Galliffet n'a guère fait en 1882 que démarquer le règlement initial de 1876, que toutes les cavaleries européennes nous ont plus ou moins emprunté depuis.

» Certes, M. le général de Galliffet a touché à beaucoup de choses, il a lancé beaucoup d'idées : il en a fixé beaucoup moins.

» Il s'agissait de savoir si nous allions bientôt clore la période d'expériences qui, par vents et marées, laissait nos régiments de cavalerie sans guide sûr pour une campagne.

» M. le ministre de la guerre a cru que le moment était venu de donner des assises définitives à nos règlements, d'arrêter principalement les méthodes de l'exploration qui ont pour la cavalerie une importance capitale. Il a pensé qu'il devait s'adresser pour cela à un homme d'une compétence reconnue, au général L'Hôte.

» En le désignant pour la présidence du comité de cavalerie, a-t-il pour cela diminué la situation de M. le général de Galliffet? Pas le moins du monde. Le général de Galliffet reste membre du conseil supérieur et il a été désigné comme inspecteur permanent de huit régiments.

» Nous craignons que le Temps n'ait pas mesuré toute la portée de ses critiques. Il n'a pas vu qu'il ne pouvait exister de guide obligé de l'action ministérielle, sans fausser tous les rouages du commandement.

» M. le général de Galliffet avait besoin de sentir par lui-même que chacun doit savoir servir à son rang et à sa place, commander et obéir; son arme avait besoin de sentir l'impulsion calme et réfléchie de l'homme éclairé qui, avec la confiance du ministre, va arrêter le rôle de la cavalerie en campagne. M. le général de Galliffet y aura collaboré activement; tout le monde lui rend justice. Mais à l'initiateur véritable de nos nouveaux règlements, il appartenait de les revoir, de les compléter et de les adapter aux progrès de la tactique.

» Voilà le rôle qui incombe aujourd'hui au général L'Hôte. En le désignant pour cette haute mission au choix de M. le Président de la République, le général Boulenger a accompli un acte uniquement inspiré par la préoccupation du bien de l'armée.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Le Conseil municipal se réunira demain samedi, à 7 heures 1/2 du soir, au lieu ordinaire de ses séances.

Pour entendre la lecture du rapport de la commission chargée de préparer le traité des vidanges;

Pour discuter la demande d'indemnité formée par le sieur Breton;

Pour prendre une décision relative à la question des droits de place sur la Loire et sur ses berges.

LES RETRAITES EN MUSIQUE

A partir du 3 avril prochain et jusqu'à nouvel ordre, une retraite en musique aura lieu le samedi, à 8 heures 1/2 du soir, dans toutes les places de la 9^e région où il existe une musique militaire.

Cette décision sera certainement bien accueillie par les villes intéressées.

A Angers, les musiques de la garnison joueront la retraite sur tout le parcours du boulevard de Saumur, à 8 heures et demie du soir.

Puisque Saumur, ville essentiellement militaire, est privée de musique militaire, ne serait-il pas désirable de voir de temps à autre, ne serait-ce qu'à la suite des concerts donnés pendant la belle saison, nos sociétés musicales civiles organiser des retraites à l'instar de celles qui auront lieu une fois par semaine dans les villes voisines?

Cela donnerait alors à nos rues une animation extraordinaire qui ne pourrait qu'être avantageuse pour tout le monde.

Il n'est pas douteux que cette autorisation ne soit accordée avec empressement.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Nous rappelons que c'est ce soir vendredi, à 8 heures, qu'aura lieu, dans les salons de la Mairie, le troisième concert donné à ses souscripteurs par la Musique municipale.

M. Neveu, l'excellente basse des théâtres d'Angers et de Saumur, fera entendre sa voix si sympathique dans la *Sancta Maria*, de Faure, les stances de *Lakmé* et la sorrentine de *Piccolino*.

M. Weber, l'éminent violoncelliste de l'Association artistique et du théâtre, exécutera les fantaisies sur *Faust*, sur *l'Africaine*, et le duo de violoncelle de Geng avec M. Roblot.

Enfin, la Musique municipale jouera une fantaisie sur la *Norma* (solo d'alto), la grande fantaisie sur *Faust* et la grande valse du *Couronnement*.

Le magnétiseur Moréty.

Nous apprenons qu'une curieuse séance de Fascination magnétique sera donnée dimanche soir par M. G. MORÉTY, élève du célèbre DONATO, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. Moréty magnétisera, non pas un sujet spécial, mais ceux des spectateurs qui voudront bien se prêter de bonne volonté aux expériences.

Il ne s'agit pas, comme on pourrait le croire, de divination, de double vue, etc., et d'autres impossibilités, mais de phénomènes physiologiques et psychologiques que tout le monde peut contrôler et constater.

M. Moréty a déjà donné à Saumur plusieurs séances privées, notamment dans un des salons du grand Café de la Paix, où il a obtenu un énorme succès.

Plusieurs sujets saumurois ont été complètement fascinés par l'élève du fameux Donato.

Nul doute que la séance donnée par M. Moréty n'attire en foule les amateurs de choses émouvantes et extraordinaires.

ARRIVÉE A ANGERS DU GÉNÉRAL CARREY DE BELLEMARE.

C'est ce matin, vers 11 heures, qu'a dû arriver à Angers le commandant du 9^e corps d'armée.

Voici en quels termes la *Patriote* et l'*Anjou* annonçaient hier cet événement :

« Le général de Bellemare, commandant le 9^e corps d'armée, fera son entrée dans la ville d'Angers, le vendredi 26 mars.

» Il arrivera à la gare Saint-Laud à 10 heures 41 du matin.

» Les honneurs militaires et les honneurs civils lui seront rendus.

» Une section d'artillerie détachée au 2^e pontonniers s'établira au Château et tirera onze coups de canon à son arrivée.

» Le général en chef montera à cheval à la gare en descendant du train et suivra pour se rendre à l'hôtel du *Cheval-Blanc* l'itinéraire suivant : place de la Gare, rue de la Gare, place de la Visitation, rue Talot, boulevard du Roi-René, boulevards du Haras et de Saumur, rue Saint-Aubin.

» Toute la garnison ainsi que la compagnie des sapeurs-pompiers d'Angers seront sous les armes.

» Les sapeurs-pompiers, le 2^e régiment de pontonniers, le 135^e de ligne, le 12^e régiment de cuirassiers et le dépôt de remonte seront échelonnés sur le parcours.

» Les troupes seront placées sous le commandement du général commandant la 18^e division.

» Le général en chef recevra les autorités civiles à onze heures quinze du matin, hôtel du *Cheval-Blanc*.

» Il ne recevra pas les autorités militaires, ni les corps d'officiers, qu'il verra lorsqu'il visitera les quartiers et établissements militaires.

» A deux heures de l'après-midi, le général en chef se rendra à l'hôtel où il visitera les salles militaires; il se rendra ensuite au dépôt de remonte et au quartier du 12^e régiment de cuirassiers.

» Le général de Bellemare passera la journée de samedi, 27 mars, à Angers; il quittera la garnison dimanche matin.

ANGERS.

Cavalcade du 4 avril. — Les demandes d'inscription des groupes continuent à se produire chez M. Autré.

Hier, plus de cinquante groupes étaient inscrits, et si on admet une moyenne de 20 par groupe on arrive au chiffre de 1,000 à 1,200 personnes prenant part à cette fête de charité.

De généreux citoyens organisent dans la Chalouère un char qui comprendra 60 à 80 enfants de 10 à 14 ans, portant le costume des bataillons scolaires et des marins.

TOURS.

La cavalcade du 11 avril. — Pour venir en aide aux nombreuses misères de la classe des travailleurs, quelques personnes de Tours ont pris l'initiative d'organiser, pour le dimanche 11 avril, une cavalcade qui promet d'être des plus brillantes et dont la collecte sera certainement fructueuse. Une partie en sera remise aux différents établissements de bienfaisance de la ville, l'autre sera consacrée aux blessés du Tonkin.

Cette cavalcade est organisée sous le patronage de l'administration municipale avec le concours de l'armée. M. le général de Bellemare a mis gracieusement à la disposition du comité des hommes, des chevaux et des chariots. Les frais seront ainsi considérablement réduits; le cortège sera grossi et escorté de manière à avoir le plus d'éclat possible.

NANTES.

Le contre-amiral de Cornulier-Lucinière, ancien gouverneur de la Cochinchine, grand-officier de la Légion-d'Honneur, est mort avant-hier à Nantes, à l'âge de soixante-quinze ans, suivant de près dans la tombe son frère, le comte de Cornulier, sénateur, récemment décédé.

M. de Cornulier-Lucinière était entré au service en 1827 en qualité d'aspirant. Nommé enseigne de vaisseau en 1838, lieutenant de vaisseau en 1840, capitaine de frégate en 1852, capitaine de vaisseau en 1855 et contre-amiral en 1868, il a rempli les fonctions de major-général de l'arrondissement maritime de Cherbourg. En janvier 1870, il fut nommé gouverneur de la Cochinchine; il rentra en France en 1874 et fut admis dans le cadre de réserve en 1873.

M. DE LESSEPS A SAINT-NAZAIRE

La ville de Saint-Nazaire a offert, avant-hier soir, un banquet à son hôte illustre. Le banquet avait lieu dans la vaste salle du Grand-Hôtel, ornée de drapeaux; un vaste plan de l'isthme de Panama et du canal en construction attirait les regards. De nombreux convives, 250, se pressaient dans la salle.

A la fin du repas, plusieurs discours ont été prononcés.

M. de Lesseps a répondu au toast de M. le Maire; l'aimable vieillard n'a point prononcé de discours, mis il a plutôt tenu une spirituelle conversation.

La ville de Saint-Nazaire a montré dans ces fêtes un entrain, une ardeur et une foi dans le succès qui vont bien à une ville naissante et remplie des plus grandes espérances.

M. DE LESSEPS A NANTES.

M. de Lesseps est arrivé à Nantes hier matin, à 11 heures 1/2; une foule considérable l'attendait sur la place de la Bourse.

Plusieurs maisons étaient pavées, mais en moins grand nombre qu'à Saint-Nazaire. Nantes est une vieille ville, moins portée aux démonstrations extérieures que sa jeune voisine. L'accueil fait au grand Français, pour être moins expansif, n'en sera pas moins cordial.

Le banquet offert par la ville et la chambre de commerce a eu lieu hier soir, dans la salle de la Bourse.

NOUVELLE FORMULE DE CITATION.

La formule de citation adressée aux jurés avant chaque session d'assises va être modifiée. Les ministres de l'intérieur et de la justice ont arrêté un modèle qui donnera aux jurés un aperçu de l'œuvre judiciaire qui leur incombe. La citation contient un résumé des articles du Code d'instruction criminelle et des autres textes relatifs au fonctionnement du jury.

Cette formule est destinée à être séparée en deux parties. La partie supérieure de la feuille, recto et verso, doit être remise par le juré au président d'assises pour la taxation de l'indemnité de déplacement; la partie inférieure est gardée par le juré et reproduit les textes qu'il lui importe de connaître ou l'indication de ceux auxquels il devra se reporter.

La force « extra-physique » est à l'ordre du jour. Tout le monde s'occupe de magnétisme, d'hypnotisme, etc.

Un adepte venait à un profane les mérites exceptionnels d'un « sujet volontaire » qu'il venait de découvrir.

— Voyons, demande le profane, peut-il, par exemple, d'un seul effort de sa pensée, arrêter un train de chemin de fer à toute vitesse?

L'adepte, avec un sourire de mépris :
— Peuh ! tout le monde fait ça !

Nous recommandons tout particulièrement, par ce temps de froids où les légumes frais sont si rares, les excellentes conserves de la maison Bouvais-Flon, de Nantes, fabriquées spécialement pour l'EPICERIE CENTRALE de Saumur. — Petits pois, 0 fr. 95 c. la boîte; — petits pois très-fins, 1 fr. 65; — extra fins, 1 fr. 80; — la 1/2 boîte, 0,60, 0,90 et 1 fr. — Haricots verts, la boîte, 0,95 c.; — extra fins, 1 fr. 50 c.; — la 1/2 boîte, 0,60 et 0,80. — La boîte peut être servie à 6 personnes.

PETITE CHRONIQUE

O primavera!

On a dit que l'exactitude est la politesse des rois. Ce devrait être aussi celle des saisons, car enfin leur marche et leur évolution sont réglées par des lois immuables sur l'horloge du Temps, et il semble que rien ne devrait en déranger l'éternelle ordonnance. Mais combien de fois le phénomène physique est-il en désaccord avec l'ordre naturel des choses! Depuis bien des années, nous ne savons presque plus ce que c'est que le printemps. On dirait que l'esprit de révolution, qui agit et bouleverse notre pauvre humanité, est remonté dans l'atmosphère et y déchaîne l'anarchie des éléments comme l'anarchie des partis est déchaînée dans la société. Y a-t-il donc insurrection là-haut et les désordres du ciel y font-ils écho à ceux de la terre?

Pourtant, cette année, nous avons pu croire que tout se passerait avec plus de régularité. Le Printemps a paru vouloir nous étonner par sa ponctualité. Il a même avancé la date de son arrivée officielle. Ce n'est que le vingt et un mars qu'il était tenu de se rendre parmi nous. Or, deux ou trois jours avant il nous avait surpris, tout d'un coup, sans être attendu. Ses tièdes effluves ont, dans l'espace d'une nuit, fait fondre la glace et la neige dont nous avait accablés le long et dur hiver que nous venons de subir. La veille nous grelotions par six degrés au-dessous de zéro, et le matin nous nous sommes réveillés sous un ciel radieux, avec un splendide soleil, ranimés, réchauffés par une température printanière. Le doux renouveau, « cette jeunesse de l'année », qui fait pendant à l'autre « jeunesse, printemps de la vie ».

O primavera, gioventù dell' anno!
O gioventù, primavera della vita!

était débarqué dans la nuit sans prévenir personne, et venait, acteur diligent, faire une sorte de répétition générale de son entrée en scène, en attendant la représentation définitive.

Nous nous sommes tous extasiés de cette exactitude imprévue; et nous avons poussé des cris d'allégresse, croyant franchement que nous étions pour toujours débarrassés du vieil et triste Hiver. Hourrah! Floréal triomphe contre Nivôse et contre Ventôse. Nous allons revoir les fleurs, les gazons, les bois et les prairies. A Paris, le marronnier légendaire du 20 mars, singulièrement retardataire cette année, va se couvrir de bourgeons et de feuilles. A quand la première hirondelle?

AMBOISE, Indre-et-Loire, le 8 mai 1885. Je souffrais beaucoup de douleurs dans les reins et dans les bras, j'ai fait usage de vos Pitules suisses et j'en ai obtenu un grand soulagement. J'ai donné une boîte à un voisin, qu'une douleur sciatique empêchait de travailler, il ne sent plus rien et il est presque complètement guéri. Je vous autorise à publier ma lettre, si vous le jugez à propos, cela rendra service aux personnes atteintes de ces maladies. Rigault, ex-facteur; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 27 mars

Grande représentation pour les adieux de M. DECHESNE.

LUCIE DE LAMMERMOOR, grand opéra en 4 actes, musique de Donizetti.

Le Chalet, opéra-comique en 1 acte, musique d'Adam.

La Jacquerie, de M. de Romain; chantée par la Sainte-Cécile.

Théâtre de Saumur
 Direction : J. BRETON.
 Lundi 29 mars 1886,
 CLOTURE DES REPRESENTATIONS D'OPERA
 SPECTACLE EXTRAORDINAIRE
 AVEC LE CONCOURS DE
Mlle Félicie ARNAUD
LUCIE DE LAMNEMOOR
 Grand opéra en 4 actes,
 paroles de MM. Alphonse Royer et Gustave Vaez,
 musique de DONIZETTI.

BITA
 Grand divertissement, réglé par Mlle Paparello,
 dansé par Mlles Paparello, Angeau, Passani et Rossi,
 musique de M. Louis DE ROMAIN.

LE MAITRE DE CHAPELLE
 Opéra-comique en 1 acte, paroles de M^{me}
 Sophie Gay, musique de F. Paër.
 ORDRE : 1. Le Maître de Chapelle. — 2. Rita. —
 3. Lucie.
 Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.
 S'adresser, pour la location, chez M. COURANT,
 rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à
 l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LIVERANI
 Le Roi des Chapeliers
 Rue Saint-Jean, 15, Saumur.
 On dira pourquoi
 la plus grande concurrence du jour est le
 Chapeau LIVERANI.



LES MICROBES DU CHOLÉRA ET DE LA BRONCHITE. — Il y a un an, la médecine a découvert le microbe du choléra et celui de la phthisie, c'est-à-dire de la mauvaise bronchite. Pour empêcher les rhumes et les bronchites de tourner en maladies de poitrine, la science possède les **DRAGÉES Russes** à 1 fr. 50 le flacon. Les Dragées Russes guérissent les mauvais rhumes et les bronchites en tuant rapidement le microbe.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
 rue Jacob, 56, A PARIS.
LA MODE ILLUSTRÉE
 JOURNAL DE LA FAMILLE
 Sous la direction de M^{me} EMNELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.
 Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.
 Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.
PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
 1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.
 4^e édition, avec un gr. colorié chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.
 S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Le CODE MANUEL des Conseillers municipaux ET DES MAIRES
 Commentaire pratique de la loi du 5 avril 1884 contenant les solutions des principales questions qui peuvent intéresser les communes, avec modèles ; 1 volume in-12, par M. AMBROISE RENAULT, docteur en Droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, directeur du *Bulletin de Jurisprudence et de législation usuelles*, est adressé franco contre un envoi de 2 fr. 50 en timbres-poste à M. ERNEST MAZERAU, imprimeur-éditeur, à Tours (Indre-et-Loire).
 Cet ouvrage est indispensable non-seulement aux maires, adjoints, conseillers municipaux, à tous les fonctionnaires qui sont en relations avec les municipalités, mais encore à tous les citoyens qui s'intéressent à l'administration des communes.
Le magnifique ouvrage illustré, édité par la Librairie A. LE VASSEUR, 33, rue Fleuries, L'ART NATIONAL, de M. H. DU CLEZIOU, a été adopté par la Ville de Paris pour les Bibliothèques des Écoles municipales. Cette splendide publication, mise en vente au prix de 80 francs les 2 volumes (payables 5 francs par trimestre) a ainsi obtenu une consécration bien méritée.
 PAUL GODET, propriétaire-gérant.

M. REVÈCHE, de Brain-sur-Allonnes, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes contractées par son gendre, **M. CRÉTEINEAU**, autrefois domicilié à la Breille. (230)

Étude de M^e BRAC, notaire.
A VENDRE
Maison à usage d'Auberge
 Sise à Saumur, à proximité des quais.

A VENDRE
AUTRE AUBERGE
 A l'entrée du bourg de Saint-Lambert, ayant pour enseigne **A MA CAMPAGNE**
 S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A LOUER
 PRÉSENTMENT
UNE CAVE
 Rue Haute-Saint-Pierre, 27.
 S'adresser à M^{lle} Roux, 2, place Saint-Pierre. (155)

A VENDRE
UN PIANO
 D'OCCASION.
 S'adresser à M^{me} JOUFFRAULT, 57, rue d'Orléans, Saumur. (209)

Étude de M^e BOUSQUET, huissier à Saumur.

VENTE
 Aux enchères publiques,
 Par suite de saisie-exécution

Le dimanche 28 mars courant, à une heure de l'après-midi, et les dimanches suivants, s'il y a lieu, Il sera procédé, au lieu dit la Tour-de-Ménive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, domicile de M. Eugène MOREAU-BARRIER, propriétaire, dans l'ordre ci-après fixé, et par le ministère dudit M^e BOUSQUET, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers saisis-exécutés sur ledit M. Eugène MOREAU-BARRIER et consistant en :
 Un cheval blanc et un cheval bai-foncé de grande taille, harnais, un grand omnibus, un coupé, un vieux panier, tombereau, camion, charrette, plusieurs pièces de bois équarrées, bouteilles vides, etc., diverses chambres à coucher complètes en acajou et en noyer, composées de lits garnis complets, armoires à glace, toilettes diverses, chaises garnies velours rouge à sujets et paille fine, vieux fauteuils, couettes, matelas, descentes de lits, glaces, pendules de cheminée, coupes marbre, candélabres, lampes et suspensions, etc., etc.
 Salle à manger en acajou, composée de buffet, deux grandes tables rondes, dont une en chêne blanc, chaises cannées, service de table, porcelaine blanche et décorée, car-

tons, verres, etc., etc., serviettes, nappes, tableaux divers, un piano ; Bureau chêne et acajou, mobilier de bureau, etc. ; Environ deux cents volumes divers reliés et brochés.
 On paiera comptant, plus 3 0/0 applicables aux frais.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE DE MEUBLES
 Après décès.

Le dimanche 28 mars 1886, à midi, Il sera procédé, au Pont-Fouchard, demeure de M^{me} DENIS, par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la communauté ayant existé entre M^{me} Denis et son défunt mari.

On vendra :
 Ustensiles de ménage, meubles de toutes sortes, linges, chambres à coucher en acajou, secrétaire, commode antique, vin et autres objets.
 On paiera comptant, plus 10 0/0.

A LA GLANEUSE
 Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentieuse et une apprentie pour les Modes.
 Saumur, Imp. de P. GODET.

Pharmacie A. CLOSIER
 20, rue du Marché-Noir, 20, SAUMUR
 Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt de Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, des contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberos d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

SANS PALAIS NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
 Chirurgien-Dentiste
 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR
 Extraction, Aurification — Prix modérés

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 MARS 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.
3 0/0	80 80	80 70	Est	795 1	797 50	OBLIGATIONS.	Gaz parisien	519	519		
3 0/0 amortissable	83 25	83 35	Paris-Lyon-Méditerranée	1222 50	1217 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	Est	382	381		
2 0/0 (nouveau)			Midi	1147 50	1145	— 1865, 4 1/2	Midi	383 25	383 50		
4 1/2 0/0	104	104 40	Nord	1322 50	1315	— 1869, 3 1/2	Nord	390	390 50		
4 1/2 0/0 (nouveau)	109 05	109 05	Orléans	1345	1335 75	— 1871, 3 1/2	Orléans	385 50	385		
Obligations du Trésor	509	510	Ouest	860	857 50	— 1875, 4 1/2	Ouest	382 50	383		
Banque de France	4275	4260	Compagnie parisienne du Gaz	1520	1516 25	— 1876, 4 1/2	Paris-Lyon-Méditerranée	384	383		
Société Générale	451 25	451 35	Canal de Suez	2108 75	2095	Bons de liquid. Ville de Paris	Paris-Bourbonnais	354	354		
Crédit d'Escompte	985	985	C. gen. Transatlantique	476 25	475	Obligations communales 1879	Canal de Suez	595	594 50		
Crédit Lyonnais	630	629 50	Russe 5 0/0 1870	98 50	99	Obligat. foncières 1879 3 1/2					
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1342 50	1345				Obligat. foncières 1883 3 1/2					
Crédit mobilier		215									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE D'ORLÉANS

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				
3 heures	8 minutes du matin	express-poste.		
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)		
9	13	matin, omnibus-mixte.		
1	25	soir,		
3	32	— express.		
7	15	— omnibus.		
10	36	— (s'arrête à Angers).		

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte		Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte
	matin	matin	soir	soir	soir		matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Saumur.	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10						
Chacé.	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	Brézé.	7 04	10 10	2 08	3 20	8 40		Saumur.	8 26	9 21	12 48	4 44	
Brézé.	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Chacé.	7 12	10 26	2 16	3 28	8 54		Port-Boulet	8 33	9 06	1 25	6 50	
Montreuil.	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur.	7 23	10 39	2 28	3 40	9 06	11 39	Bourgueil.	8 41	9 15	1 34	7 05	
Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45									Montreuil	7	1 55	8 35		
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2	4 50	8 41									Loudun	8 23	2 51	9 55		
Lernay	7 02		2 11		8 51									Arçay	8 27	3 4	10 14		
Brion-s-Thouet	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59									Mirebeau	9 27	3 54	11 1		
Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 33	3 19	9 16									Neuville	9 53	4 24	11 27		
														Loudun	8 42	4 56	12 1		
														Montreuil	9 24				

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18 LE MAIRE,
 Certifié par l'imprimeur soussigné.